



Le Petit Echo

DE SAINT BLAISE DU BUIS



N° 23

M A I
2014

EDITORIAL

Voilà, c'est parti pour votre nouvelle équipe municipale !

Chers amis, Buissardes et Buissards, je tiens à vous remercier pour la confiance que vous nous avez apportée le 23 mars dernier. Nous nous efforcerons de la consolider, tout au long du mandat, au jour le jour, dans la réussite des projets, et avec l'objectif de satisfaire l'intérêt général.

Après un mois d'exercice, chacun des élus prend ses marques, les adjoints sont nommés, les commissions se déploient. J'en profite pour remercier, l'équipe précédente pour sa disponibilité dans ce bref passage de relai, et aussi nos agents communaux garants de la continuité dans cette période. La phase d'état des lieux qui se terminera à l'approche de la rentrée scolaire, permettant d'affiner les plans d'actions et les projets. J'ai souhaité me consacrer dans un premier temps à la vie du village. Aussi, Serge Noguer nous représentera à la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais et je serai membre de la commission ressources et moyens.

L'urbanisme est un des sujets importants du mandat. La commission « **URBANISME ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE** », pilotée par Maurice Jeanneret, 1er adjoint, se doit de ne pas faire attendre les pétitionnaires. Rigueur et objectivité sont nécessaires pour statuer sur chacune des demandes dans le respect des règles et lois définies. Nous assimilons les compétences en nous appuyant sur des experts pour prendre sereinement les décisions importantes.

D'autres sujets nécessitent d'avancer rapidement, tels que les temps d'activités périscolaires à la pleine charge de la Mairie. Un relai très important a été fait par Marie-Christine Godet, que nous remercions grandement, vers Muriel Lomer qui coordonne la commission « **AFFAIRES SCOLAIRES – ENFANCE – JEUNESSE** ». La commission travaille d'arrache-pied pour proposer à nos enfants de nombreuses activités de qualité.

Pas de répit pour la commission « **AMENAGEMENT ENTRETIEN VOIRIE ET BATIMENTS** » dont Roger Tessaur a la charge. Dès les premiers jours, il a fallu suivre la réalisation des petits et grands travaux en cours. Ces travaux quotidiens, ne sont pas visibles de tous mais sont nécessaires à votre confort.

Véronique Léonardi pilote la commission « **ANIMATION – CULTURE – VIE DU VILLAGE – ASSOCIATIONS** ». Les premiers contacts avec les associations sont pris. Les assemblées générales de vos associations seront l'occasion de venir à votre rencontre. La soirée « Apéro Jazz » a été une réussite. Je remercie le public et ses retours encourageants. J'associe à cette réussite l'ancienne équipe municipale qui avait programmé cet événement.

La « Feuille de buis » et le « Petit écho » sortent dans la continuité, le temps pour la commission « **INFORMATION - COMMUNICATION** », coordonnée par Lyna Gill, de déployer un nouveau format. Quelques modifications ont déjà été apportées sur le site www.saintblaisedubuis.fr et une page **Facebook** a été créée.

Les futurs journaux municipaux seront l'occasion de continuer à se présenter et à mettre en visibilité le travail réalisé par vous et vos élus.

Le 25 mai 2014 se dérouleront les élections européennes. Voter est un acte citoyen. La démocratie se mérite et nous aurons la démocratie que nous aurons désignée, par nos votes ou nos abstentions. Rendez-vous aux urnes !

Merci à Lyna Gill pour la confection de ce journal. Bonne lecture !

Votre maire, Anthony Lecreur.



ANTHONY LECUREUR, LE MAIRE

Président de droit de toutes les commissions municipales

Président de la commission communale des impôts directs (CCID).

Correspondant en charge des questions de Défense



MAURICE JEANNERET, 1ER ADJOINT

Vice-président des commissions :

« URBANISME ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE »

Membres : Christian Desrumaux, Leslie Maljournal, Serge Noguer.

« PLAN LOCAL D'URBANISME »

Membres : Muriel Lomer, Roger Tessaur, Véronique Léonardi, Elvira Afonso-Sarat, Grégory Bagdahn, Jacques Brain, Christian Desrumaux, Lyna Gill, Leslie Maljournal, Serge Noguer, Marie-Louise Tessaur, Michel Thibier, Katy Very

« ATTRIBUTION DES LOGEMENTS »

Membres : Muriel Lomer, Roger Tessaur, Véronique Léonardi.



MURIEL LOMER, 2E ADJOINTE

Vice-présidente des commissions :

« AFFAIRES SCOLAIRES – ENFANCE - JEUNESSE »

Membres : Véronique Léonardi, Christian Desrumaux, Leslie Maljournal, Katy Very.

« SYNDICAT INTERCOMMUNAL SCOLAIRE »

Membres titulaires : Muriel Lomer, Elvira Afonso-Sarat

Membres suppléants : Véronique Léonardi, Leslie Maljournal.



ROGER TESSAUR, 3E ADJOINT

Vice-président des commissions :

« AMENAGEMENT ENTRETIEN VOIRIE ET BATIMENTS »

Membres : Maurice Jeanneret, Grégory Bagdahn, Michel Thibier, Katy Very.

Représentation de la commune auprès du « SIB » (Syndicat Intercommunal de Bièvre)

Autre membre titulaire : Grégory Bagdahn

Membres suppléants : Christian Desrumaux, Michel Thibier

SECURITE ROUTIERE

Correspondant en charge des questions de Sécurité routière



VÉRONIQUE LÉONARDI, 4E ADJOINTE

Vice-présidente des commissions :

« FINANCES »

Membres : Maurice Jeanneret, Muriel Lomer, Roger Tessaur.

« ANIMATION – CULTURE – VIE DU VILLAGES - ASSOCIATIONS »

Membres : Maurice Jeanneret, Jacques Brain, Christian Desrumaux, Marie-Louise Tessaur, Michel Thibier.



SERGE NOGUER, CONSEILLER COMMUNAUTAIRE

Membre pour représenter la commune auprès de l'intercommunalité PAYS VOIRONNAIS

Membre suppléant : Katy Very



**ELVIRA
AFONSO-SARAT**



**GREGORY
BAGDAHN**



**JACQUES
BRAIN**



**CHRISTIAN
DESRUMAUX**



**LYNA
GILL**



**LESLIE
MALJOURNAL**



**MARIE-LOUISE
TESSAUR**



**MICHEL
THIBIER**



**KATY
VERY**

Commission « Attribution Logements » 🏠 <i>Permanente</i>	
Anthony LECUREUR	Président
Maurice JEANNERET	
Muriel LOMER	
Roger TESSAUR	
Véronique LÉONARDI	

Commission « Finances » 🏠 <i>Permanente</i>	
Véronique LÉONARDI	Vice-Présidente
Maurice JEANNERET	
Muriel LOMER	
Roger TESSAUR	

Commission « Urbanisme et aménagement du territoire » 🏠 <i>Permanente</i>	
Maurice JEANNERET	Vice-Président
Christian DESRUMAUX	
Leslie MALJOURNAL	
Serge NOGUER	

Commission « Plan Local d'Urbanisme » 🏠 <i>Permanente</i>	
Maurice JEANNERET	Vice-Président
Tous les élus	Membres

Commission « Aménagement entretien voirie et bâtiments » 🏠 <i>Permanente</i>	
Roger TESSAUR	Vice-Président
Maurice JEANNERET	
Grégory BAGDAHN	
Michel TRIPIER	
Katy VERY	

Commission « Information Communication » 🏠 <i>Permanente</i>	
Lyna GILL	Vice-Présidente
Elvira AFONSO-SARAT	
Grégory BAGDAHN	
Christian DESRUMAUX	
Serge NOGUER	

Commission « Affaires scolaires – enfance - jeunesse » 🏠 <i>Permanente</i>	
Muriel LOMER	Vice-Présidente
Véronique LÉONARDI	
Christian DESRUMAUX	
Leslie MALJOURNAL	
Katy VERY	

Commission « Côte Manin – environnement » 🏠 <i>Permanente</i>	
Christian DESRUMAUX	Membre titulaire
Jacques BRAIN	Membre titulaire
Elvira AFONSO-SARAT	Membre suppléant
Lyna GILL	Membre suppléant

Commission « Animation – culture - vie du village – associations » 🏠 <i>Permanente</i>	
Véronique LÉONARDI	Vice-Présidente
Maurice JEANNERET	
Jacques BRAIN	
Christian DESRUMAUX	
Marie-Louise TESSAUR	
Michel THIBIER	

■ ÉLECTIONS MUNICIPALES DU 23 MARS 2014

Inscrits : 732

Votants : 409

Blancs ou Nuls : 89

Exprimés : 320

Le taux de participation

à Saint-Blaise-du-Buis était de 55,87 %

Le taux d'abstention était de 44,13 %.

15 sièges au Conseil Municipal

1 siège au Conseil Communautaire.

*Les comptes-rendus des délibérations
sont consultables sur le site www.saintblaisedubuis.fr*

■ SÉANCE DU 19 FÉVRIER 2014

- Approbation du Plan Local d'Urbanisme (PLU).
- Modification du seuil minimal de densité sur le secteur de l'entrée Nord Est du village.
- Enfouissement des réseaux « route du Mollard » : coût 78 516€€ réseaux électrique et 68 822€ réseaux FT.
- € Mise à disposition gracieuse de salles communales en période électorale.

■ SÉANCE DU 04 MARS 2014

- Acquisition des espaces publics dans le cadre de l'aménagement opérationnel de l'entrée Nord-Est (tranche 1) : parties des parcelles cadastrées n°s 855, 1855 et 1856 au lieu-dit « le village » pour un prix d'environ 18,50 euros/m² pour la création d'une voie communale.
- Extension des réseaux électriques (coût 50 345€) et Fibre Telecom (coût 87 257€) dans le cadre de l'aménagement opérationnel de l'opération d'aménagement de l'entrée Nord-Est.
- Création d'une nouvelle voie publique communale à l'entrée Nord-Est du village désignée « Route du Coteau ».
- Classement de la voirie communale : nouvelle longueur totale de la voirie communale 16 601 m et la nouvelle surface totale des places publiques s'élève à 3 753 m².

■ SÉANCE DU 19 MARS 2014

- Approbation des Comptes Administratifs 2013 et vote des Budgets 2014 (un document « spécial budget » est annexé).
- € Vote du maintien des taux d'imposition pour 2014 : taxe d'habitation (8.93%) pas d'augmentation depuis 2007 / taxe foncière bâtie (25.23%) et taxe foncière non bâtie (61.84%) non augmentées depuis 2006.
- € Approbation du plan de mise en accessibilité des voiries et des espaces publics (PAVE) planifié sur 5 ans pour un coût estimatif de 47 000€.
- € Adoption du règlement du cimetière et du columbarium.
- € Institution du Droit de Préemption Urbain après approbation du PLU.
- € Institution du Droit de Préemption Urbain Renforcé après approbation du PLU.
- € Institution du montant de la participation en cas de non réalisation d'aires de stationnement.
- € Décision de soumettre les clôtures à déclaration préalable.
- € Institution du principe de la PVR (participation pour voirie et réseaux) sur le territoire communal.

■ SÉANCE DU 28 MARS 2014

- Election du Maire Anthony Lecureur et de ses quatre adjoints.

■ SÉANCE DU 16 AVRIL 2014

- Constitution des commissions municipales, extra-municipales et désignation des délégués aux syndicats : les listes sont consultables sur le site internet.

■ ZOOM SUR LE CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2014

Comment l'installation des conseillers municipaux se fait-elle ?

Les membres du Conseil Municipal, nouvellement élus à la suite des élections du 23 mars 2014, convoqués par le maire sortant Gérard Jacolin, se sont réunis en séance ordinaire pour procéder à l'élection du maire et de ses adjoints.

La séance a été ouverte sous la présidence de Gérard Jacolin qui a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré les membres du Conseil Municipal installés dans leur fonction.

Le doyen des membres présents du Conseil Municipal, Maurice Jeanneret, a pris ensuite la présidence de l'assemblée et le plus jeune des membres a été désigné secrétaire de séance : Grégory Bagdahn.

Le Maire est élu au scrutin secret à la majorité absolue des suffrages exprimés aux deux premiers tours, à la majorité relative au troisième tour. Il n'y a eu qu'un seul tour pour le candidat Anthony Lecreur.

Chaque conseiller municipal a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc.

Le résultat après dépouillement est le suivant :

- Nombre de bulletins : 15
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Bulletins nuls : 0
- Suffrages exprimés : 15
- Majorité absolue : 8

Anthony Lecreur ayant obtenu 15 voix, la majorité absolue, a été proclamé maire et immédiatement installé. Sur proposition du maire, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents a fixé le nombre des adjoints à quatre.

Le maire a rappelé que pour une commune de plus de 1 000 habitants et plus comme Saint-Blaise du Buis, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un.

Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. L'unique liste de candidats aux fonctions d'adjoint au maire se compose de :

1. Maurice Jeanneret
2. Muriel Lomer
3. Roger Tessaur
4. Véronique Leonardi

Il a été procédé au vote des adjoints au maire et après dépouillement les membres de la liste ont été proclamés adjoints et immédiatement installés. Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste.

CALENDRIER DES FÊTES DE ST BLAISE

MAI

17 : Soirée théâtre avec Côté Jardin au profit du Sou des écoles- salle Myosotis à Réaumont

23 : Permanence administrative du RAM, le Club des 5 - salle du Conseil en mairie

23-24 : Vente de brioches de l'ADMR

24 : Tournoi de tennis de table
Halle du Buis

31 : Tournoi de basket – Halle du Buis

JUIN

1 : Tournoi de basket – Halle du Buis

20 : Permanence administrative du RAM, le Club des 5 - salle du Conseil en mairie

21 : Kermesse co-organisée par les écoles de St Blaise et Réaumont et le Sou -Halle du Buis

27 : Fête de la Musique - Halle du Buis

JUILLET

11 : Permanence administrative du RAM, le Club des 5 - salle du Conseil en mairie

14 : Feu d'artifice à Réaumont

AOÛT

20 : Don du sang - salle de la Sure

ÉTAT CIVIL

Bienvenue à :
Mélvin GIRARD
né le 19 février 2014
à VOIRON (Isère)

Il nous a quittés :
Joseph RIVAT
le 18 avril 2014

PROCHAINES ÉLECTIONS : Les Européennes

Les élections européennes ont lieu à la salle du Conseil, **dimanche 25 mai 2014 de 8h à 18h**. Vous êtes appelés à choisir les représentants de la France qui siégeront au Parlement européen. Munissez-vous de votre carte d'identité. Elle est obligatoire.

Pourquoi aller voter ?

En votant à ces élections parlementaires, on élira le président de la Commission et cela changera beaucoup de choses dans l'Union car ce président pourra se prévaloir d'un mandat populaire et d'une majorité parlementaire pour poursuivre ou modifier les politiques européennes actuelles, qui ont pris plus d'importance que les politiques nationales.

Pour tout savoir sur les Européennes : www.vie-publique.fr/actualite/faq-citoyens/faq-europeennes-2014

CAF : APPEL A PROJET POUR LES 11-17 ANS

Vous avez entre 11 et 17 ans révolus et vous avez un projet qui concerne l'un des domaines suivant :

- La citoyenneté et l'animation locale,
- La solidarité,
- Le lien intergénérationnel,
- Le développement durable et la protection de l'environnement,
- La culture et le sport.

Participez vite à l'**appel à projet « Adolescent » de la CAF de l'Isère** qui vous accompagnera à hauteur de 8 000 euros pour un an. **Date limite d'envoi des dossiers : 13 juin 2014. Dossier et information à télécharger sur : www.saintblaisedubuis.fr**



■ FÊTE DE LA MUSIQUE : APPEL AUX MUSICIENS

En vue d'organiser la prochaine Fête de la Musique qui aura lieu le vendredi 27 juin à Saint Blaise, la commune recherche des musiciens de Saint-Blaise du Buis et de Réaumont. Pour innover, nous aimerions cette année aussi accueillir les enfants musiciens ! Merci de bien vouloir contacter Véronique Léonardi : veronique.leonardi@orange.fr

■ RYTHMES SCOLAIRES

Cette réforme sera mise en application sur notre école pour la rentrée 2014.

Le but principal de cette réforme est d'alléger le temps de travail de l'enfant, et de favoriser son épanouissement à travers des activités d'éveil et de découverte.

Rappelons le **cadre défini par le Gouvernement** : 24 heures de cours par semaine, sur 4 jours et demi, dont le mercredi matin, pas plus de 5h30 d'enseignement par jour et pas plus de 3h30 par demi-journée, et une pause méridienne de 1h30 minimum.

A Saint Blaise du Buis, l'école se terminera les lundi, mardi, jeudi et vendredi à 15h30 et les mercredis matin à 11h30 (une garderie sera mise en place jusqu'à 12h30).

La commune devra mettre en place des **Temps d'Activités Périscolaires (TAP)** de 45 mn tous les jours pour compenser les 3h d'école du mercredi. **Le temps d'enseignement sur la semaine reste donc le même qu'aujourd'hui.**

Diverses activités seront proposées aux enfants entre 15h45 et 16h30. Il faut compter environ 15 mn pour que l'enfant « décompresse » un peu, prenne un petit goûter et se rendre sur le lieu du TAP.

Les élus de Saint Blaise en charge du dossier ont rencontré plusieurs intervenants, et dans un souci de **trouver les solutions les mieux adaptées** pour la future rentrée scolaire, un **questionnaire** a été distribué aux parents par le biais des cahiers d'école.

Un profil de poste a été également publié via la maison de l'emploi afin de trouver le candidat pour coordonner tout le fonctionnement des TAP. Nous espérons proposer une « formule » qui satisfasse le plus grand nombre de parents et d'enfants et suivons de près l'annonce récente d'assouplissement de la mise en œuvre des TAP par le Gouvernement.

■ ÉTANG DE CÔTE MANIN : VISITE DES ÉLUS

Le 19 avril dernier, les élus désireux de mieux connaître la **zone naturelle de Côte Manin**, classée **Espace Naturel Sensible par le Conseil général de l'Isère**, ont visité l'étang à l'occasion d'une visite guidée organisée par **l'ACCA**. Les élus dont le maire ont été ravis par cet espace préservé.

Ils ont salué le travail accompli par les chasseurs sans que cet espace naturel n'aurait jamais été mis en valeur. **Une initiative**

exemplaire et unique en Isère portée par une association de chasseurs. Nous étudions la possibilité d'offrir des visites également aux Buissards qui le souhaiteraient.



■ 69E ANNIVERSAIRE DE L'ARMISTICE DE 1945

Anthony Lecreur a célébré le 69e anniversaire de l'Armistice de 1945 en présence de Buissards, d'élus et de représentants d'associations de la commune jeudi 8 mai dernier. Le nouvel élu a déposé une gerbe au Monument aux Morts après avoir fait un discours émouvant, l'un des tout premiers en sa qualité de maire.

Il a notamment rappelé qu'il était important de perpétuer la mémoire de nos soldats tombés pour une France libre et de « transmettre à nos enfants cette page sombre de notre histoire pour que cela ne se reproduise plus ».

■ COUCOU C'EST NEW



La musique jazz a résonné à St Blaise du buis le vendredi 11 avril à la salle de la Sure.

Dans le cadre du **festival de jazz de Voiron**, le groupe «Coucou c'est new» nous a proposé un joyeux mélange de genres entre de bons vieux standards de New-Orleans et de chansons françaises. Le public

s'est déplacé en nombre et a été enchanté. Le groupe **Octomâle**, composé de chanteurs, a fait la surprise de se joindre aux musiciens en offrant, au public enthousiaste, des chansons françaises et a terminé le concert. Enfants, adultes, tous ont passé un vrai moment de bonheur. La soirée s'est terminée par un apéritif offert par la municipalité.

VIE DU VILLAGE

■ DEUX SOIRÉES THÉÂTRE AVEC CÔTÉ JARDIN

C'était les 21 et 22 février, la salle des fêtes était trop petite pour contenir tout le monde... mais ce furent deux soirées de bonheur et de franche rigolade avec la troupe locale de comédiens amateurs, **Côté Jardin**, dans une pièce de **Dominique Eulalie**, tout spécialement écrite pour eux et intitulée « **Maire de Famille**



». Une situation plus vraie que nature à la veille des municipales...

Nous étions pour un soir, en 1955, dans une ferme d'un petit village de campagne qui pourrait être St Blaise du Buis... un père qui brigue un 7e mandat... des femmes soumises comme à l'époque, mais la révolte gronde...

La cinquième représentation de la troupe aura lieu à Réaumont, au profit du Sou des Ecoles, **le samedi 17 mai**, réservez votre soirée auprès du Sou des écoles... pour rire et partager un excellent moment. Gare à vos zygomatiques.

INCIVILITE

Le maire rappelle que l'arrêté préfectoral n° 2013-322-0020 du 18 novembre 2013 interdit le brûlage de déchets verts. Ceux-ci sont toxiques et génèrent une pollution équivalente à un véhicule diesel qui parcourt 6000 km. Ceci n'est pas négligeable compte tenu du fait que nous rencontrons régulièrement des périodes de pollutions. Quelques autorisations sont délivrées en préfecture sur certaines périodes de l'année.

Plus d'information sur http://delair.air-rhonealpes.fr/#dechets_vegetaux

De même, Nous rencontrons encore trop de déchets jetés sur l'espace communal. Le Maire demande à chacun de respecter les moyens de collecte en place.

Ils ne sont peut-être pas adaptés ; dans ce cas il est préférable de venir exposer les problèmes que vous rencontrez, afin d'examiner ensemble ce qui peut être amélioré, tout en respectant les règles citoyennes en place.

Dans son rôle de police, le Maire sera obligé de prendre les sanctions adaptées envers les contrevenants.

RÉCUPÉRER L'EAU DE PLUIE FAIT ÉCONOMISER COMBIEN PAR AN ?

Il pleut ? Et si on récupérait l'eau de pluie pour mieux maîtriser nos dépenses en eau ? Toutes nos actions ne nécessitent pas d'utiliser de l'eau potable. L'eau de pluie peut être alors employée pour arroser le jardin, alimenter les WC et d'autres usages extérieurs (lavage de terrasse, VTT...). Une **famille de 4 personnes paie** en moyenne une **facture annuelle de 450 euros par an** dont environ un tiers est dû au fonctionnement seul des toilettes. Cette facture s'alourdit si on arrose régulièrement le jardin. Le gain économique d'une installation est très variable car il dépend de la consommation d'eau de chacun mais on estime qu'avec une cuve de récupération d'eau de pluie, **on peut économiser jusqu'à 50 % de notre facture d'eau annuelle.**

FERMETURE EXCEPTIONNELLE DE LA MAIRIE

La mairie sera exceptionnellement fermée le vendredi 30 mai 2014. Les salles municipales seront fermées cette année au public pour leur entretien et nettoyage du 15 juillet au 24 août 2014 (sauf autorisation expresse).

COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS : NOUVEAU CALENDRIER

Les calendriers concernant la collecte des emballages et du papier arrivent à échéance fin mai. La fin de leur distribution est programmée pour le 16 mai. Si vous ne l'avez pas encore eu, il est possible d'obtenir un calendrier en appelant le numéro vert : 0 800 508 892 du Pays Voironnais ou via le site www.paysvoironnais.com.

SOINS A DOMICILE

Le Service de Soins A Domicile des Terres Froides (SSIAD) permet aux personnes âgées et/ou handicapées de rester à leur domicile le plus longtemps possible. Il intervient sur prescription médicale pour des soins d'hygiène et de confort (toilette/habillage/lever/mobilisation/prévention de l'état cutané/surveillance...). Pour tout renseignement ou demande de prise en charge, contactez l'Infirmière Coordinatrice au 04.76.65.02.14

AIPE

L'Association Intercommunale Petite Enfance vient de créer un nouveau blog et propose une newsletter pour informer de ses activités proposées aux assistantes maternelles et aux parents et leurs enfants. Découvrez le nouveau blog : <http://aipeam.canalblog.com/>
Contact : aipe.association@orange.fr

HORAIRE D'OUVERTURE DE LA MAIRIE :

Mardi de 9h à 12h
Mercredi de 15h à 18h
Vendredi de 16h à 19h
Tél : 04.76.65.65.00
Fax : 04.76.05.39.62
E-mail : m.stblaise@wanadoo.fr
www.saintblaisedubuis.fr

■ EXPOSITION D'ART

Les 22 et 23 mars, l'association Buis'art a eu le plaisir de vous présenter son exposition annuelle de dessin et peinture. Ce rendez-vous, vécu comme un moment de partage avec le public, est toujours un grand plaisir pour les exposants et leurs animatrices.



Merci encore à la municipalité, qui met gracieusement à notre disposition la salle de la SURE lors de cet événement.

Notre ancienne présidente et fondatrice de Buis'art, **Nicole Mendoza**, a fait le déplacement pour assister au vernissage, et ce fut l'occasion de lui témoigner **notre gratitude pour sa précieuse contribution** tout au long de la vie de l'association. Nous remercions les visiteurs, venus en nombre, pour leurs encouragements et leurs éloges, et nous souhaitons par avance bienvenue à ceux qui désireraient se joindre à nous l'an prochain, pour pratiquer une activité artistique.

Pour tout renseignement, contacter :

La présidente : Claire Marchetto 04 76 05 63 35 / alain.marchetto@wanadoo.fr

La trésorière : Véronique Léonardi 04 76 05 04 00 / veronique.leonardi@orange.fr

■ ACCA : CONCOURS DE BELOTTE ET MATINÉE BOUDIN

Le 15 février l'ACCA a organisé son concours de belotte suivi du repas de chevreuil, très apprécié de tous dans une bonne ambiance musicale, ponctuée de blagues et d'histoires drôles.



Ensuite, le 2 mars 2014 les chasseurs ont organisé leur traditionnelle matinée boudin. Dès l'aube ils ont allumé la chaudière pour cuire le boudin afin d'accueillir les premiers clients à 8h30. Vers 11h une foule de clients et d'amis étaient réunis pour boire un verre ensemble et apprécier l'animation avec la présence des « Cancouines ».

Le menu boudins /fricassées /andouilles fut grandement apprécié puisque le volume important prévu a été totalement vendu. Merci à tous et rendez-vous en 2015.

■ SOU DES ÉCOLES

Depuis le début de l'année 2014, le Sou des écoles a organisé son loto annuel qui a rencontré un grand succès, malgré plusieurs lotos le même soir dans les environs. Cet article est l'occasion de remercier tous nos donateurs et tous les parents d'élèves qui se sont investis pour que cette manifestation soit une réussite.



Le Sou des écoles a également organisé une vente de pizzas avec, cette année, la possibilité de récupérer les pizzas auprès du Chalet Gourmand un jour choisi et non imposé. Cette formule a beaucoup plu et nous espérons la reconduire l'année prochaine !

Dates à retenir

- Le 17 mai 2014 : soirée théâtre, pièce minutieusement choisie pour satisfaire autant petits que grands.
- Le 21 juin 2014 : la kermesse des écoles en collaboration avec les institutrices. Nos enfants présenteront un spectacle de danses et de chants à la Halle du Buis avant de pouvoir aller s'amuser aux jeux ! Nous vous attendons nombreux !

Contact : Floriane Crozet, présidente du Sou des écoles au 06.62.42.81.43 ou crozet.floriane@orange.fr

